



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

N° 890.043

Classif. Internat.: E07C/E04B

Mis en lecture le :

16-12-1981

Le Ministre des Affaires Économiques,

*Vu la loi du 24 mai 1854 sur les brevets d'invention ;**Vu la Convention d'Union pour la Protection de la Propriété Industrielle ;**Vu le procès-verbal dressé le 21 août 1981 à 15 h 25*

au Service de la Propriété Industrielle ;

ARRÊTE :

Article 1. — Il est délivré à la Sté dite : A/S SELVAAGBYGG
Holmenveien 19, Oslo, 3 (Norvège)

repr. par le Bureau Gevers S.A. à Bruxelles,

un brevet d'invention pour: Procédé de préparation d'une construction
à base de pierres en béton

qu'elle déclare avoir fait l'objet de demandes de brevet
déposées en Norvège le 21 août 1980, n° 80.2490 et le
20 mai 1981 n° 81.1715

Article 2. — Ce brevet lui est délivré sans examen préalable, à ses risques et
périls, sans garantie soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit
de l'exactitude de la description, et sans préjudice du droit des tiers.

Au présent arrêté demeurera joint un des doubles de la spécification de l'invention
(mémoire descriptif et éventuellement dessins) signés par l'intéressé et déposés à l'appui
de sa demande de brevet.

Bruxelles, le 15 septembre 19 81.

PAR DÉLÉGATION SPÉCIALE :

Le Directeur

L. SALPETEUR

MEMOIRE DESCRIPTIF

déposé à l'appui d'une demande de

BREVET D'INVENTION

au nom de :

A/S SELVAAGBYGG

pour :

"Procédé de préparation d'une construction à base de pierres
en béton"

Priorité de deux demandes de brevet en Norvège déposées le
21 août 1980, sous le n° 80.2490 et le 20 mai 1981, sous le
n° 81.1715 .

La présente invention est relative à un procédé de préparation d'une construction à partir de pierres en béton.

Il est déjà connu de recouvrir des routes avec des pierres durcies en béton ou de couler des surfaces de roulement à partir de béton frais qui est fini ou usiné à la suite de l'opération de coulée. Le premier procédé demande un travail intensif et chaque pierre doit être stabilisée dans du sable ou une autre matière de finition. Le deuxième procédé soulève des problèmes en ce qui concerne le positionnement des joints et le procédé de finition et il est soumis à des conditions de durcissement arbitraires, qui sont fonction du climat, et à des craquelures aléatoires.

Il est en outre connu de réaliser des parois de support ou d'autres maçonneries, par exemple des fondations, à partir de blocs, et de renforcer ceux-ci individuellement. Cela demande partiellement du temps et cela requiert qu'on mélange du béton lorsque les blocs sont disposés. De plus, la solution connue demande qu'un grand nombre de blocs doivent être transportés préalablement au site de construction et que là ils soient traités manuellement.

La présente invention a pour but de remédier à ces désavantages d'une manière simple et bon marché, pendant l'étalement, d'utiliser des pierres en béton non durcies ou molles qui, après l'étalement, se mettent en forme complètement suivant leur support et les pierres adjacentes, sans adaptation particulière ou utilisation de matière de jointoiment.

On réalise cela suivant l'invention par le fait que du béton frais ou du béton malaxé à sec et ensuite additionné d'eau ou de vapeur, est agencé dans des sacs ou

7

des tubes en feuille de matière plastique , papier ou analogue , que les sacs sont ensuite agencés dans une disposition mutuelle requise , dans au moins un plan, et que la partie exposée de la feuille est supprimée sous l'action par exemple d'une chaleur, d'une radiation , de produits chimiques ou analogues, après que le béton a durci .

D'autres détails et particularités de l'invention ressortiront de la description donnée ci-après, à titre non limitatif et avec référence aux dessins annexés.

La figure 1 représente un exemple de réalisation d'un sac à base d'une feuille , qui est rempli de béton.

La figure 2 représente une vue en coupe transversale à travers le sac suivant la figure 1.

La figure 3 représente des sacs remplis de béton et étalés en appareil , par exemple sous la forme d'une surface de roulement.

La figure 4 représente une vue en coupe transversale à travers les sacs remplis de béton , la partie exposée des sacs étant enlevée.

La figure 5 représente le sac utilisé pour réaliser une paroi de support.

La figure 6 représente le sac utilisé pour réaliser une maçonnerie verticale conventionnelle.

Les sacs 2 ou tubes remplis de béton, peuvent être de dimensions variées et ils peuvent être étalés dans presque n'importe quel appareil, par exemple comme des pavés de rue , ainsi qu'il est représenté par les sacs 3 à 7 sur la figure 3. Surface, épaisseur et forme dépendent de la forme du sac et du degré de

1

remplissage.

Le sac 2 protège le béton frais vis-à-vis du climat et contre le sol de support ou les masses de pierres 8. Le sac empêche donc le béton de sécher et d'être emporté par lavage, respectivement pendant la période de durcissement. La capacité d'adaptation aux courbes, coins et arêtes est maximum, parce que la fermeture finale du sac, si on le souhaite, peut être effectuée lorsqu'il est formé et mis en place. Par ailleurs, le sac peut prendre forme et il est flexible de telle manière que les irrégularités peuvent aisément être ajustées.

Sur la figure 5 est représentée une utilisation de l'invention où les sacs 2 ont été disposés sous la forme d'une paroi de support contre par exemple des masses de terre 11. En vue d'augmenter la résistance de la paroi de support, on pousse à travers les sacs une ou plusieurs tiges de renforcement 10 immédiatement après la disposition des sacs. Ainsi, les sacs sont mutuellement verrouillés et une construction unitaire est obtenue. La figure 6 illustre la solution de la figure 5 telle qu'utilisée sur une maçonnerie droite conventionnelle. En forçant les tiges de renforcement 10 vers le bas, à travers la pile de sacs, tandis que le béton est encore non durci, on obtient que la maçonnerie soit pourvue de la rigidité requise. Un renforcement horizontal peut être prévu d'une façon semblable.

Lorsque le béton a durci, la partie superflue, exposée 2' des sacs 2 peut être aisément éliminée de manière rapide par de la chaleur provenant d'un lance-flamme 9 ou d'un dispositif analogue. Par ailleurs on peut entrevoir que la feuille soit éliminée sous l'action d'une radiation ou par l'utilisation

7

930043

-5-

de produits chimiques.

Il doit être entendu que la présente invention n'est en aucune façon limitée aux formes de réalisation décrites ci-dessus et que bien des modifications peuvent y être apportées sans sortir du cadre du présent brevet.

REVENDEICATIONS

1. Procédé de préparation d'une construction constituée de pierres en béton, caractérisé en ce que du béton frais, ou du béton malaxé à sec et ultérieurement alimenté en eau ou en vapeur, est agencé dans des sacs ou tubes en feuille de matière plastique, en papier ou en matière analogue, en ce que les sacs sont ensuite agencés dans une disposition mutuelle requise dans au moins un plan, et en ce que la partie exposée de la feuille est éliminée sous l'action par exemple d'une chaleur, d'une radiation, de produits chimiques ou analogues, après que le béton a durci.

2. Procédé suivant la revendication 1, caractérisé en ce qu'un grand nombre de tiges de renforcement sont introduites dans la construction, les tiges étant forcées à travers les sacs de béton avant le durcissement du béton.

3. Procédé de préparation d'une construction à base de pierres en béton, tel que décrit ci-dessus et/ou tel qu'illustré sur les dessins annexés.

Bruxelles, le 21 août 1981

P.Pon. de A/S SELVAAGBYGG

P.Pon. du Bureau GEVERS, société anonyme



A/S SELVAAGBYGG

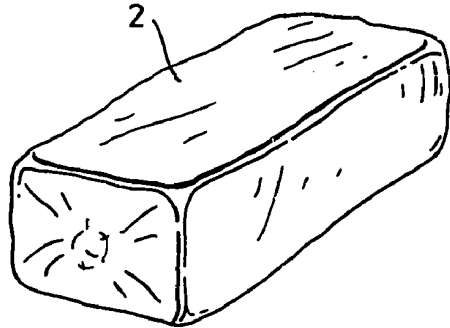


Fig. 1.

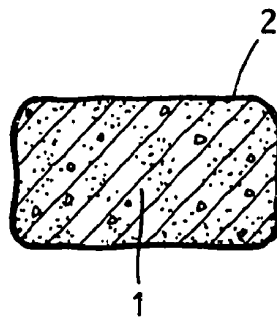


Fig. 2.

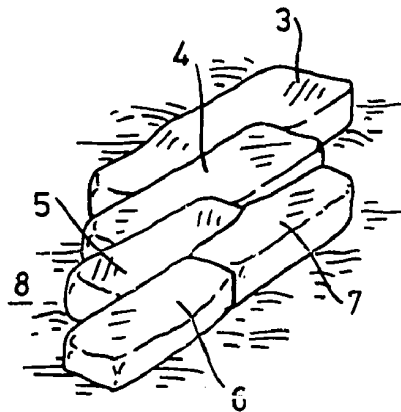


Fig. 3.

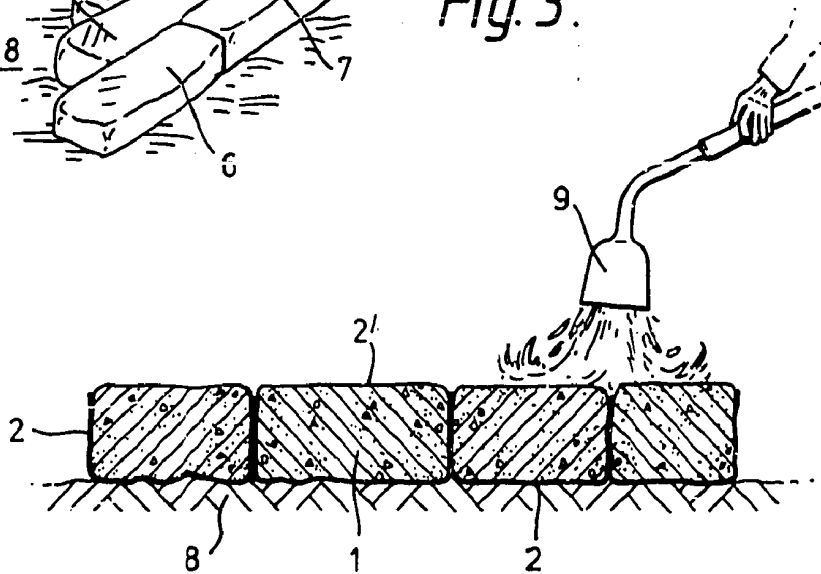


Fig. 4.

BRUXELLES, le 21 août 1981

P. Pon. de A/S SELVAAGBYGG

P. Pon. du Bureau GEVERS



A/S SELVAAGBYGG

Fig. 5.

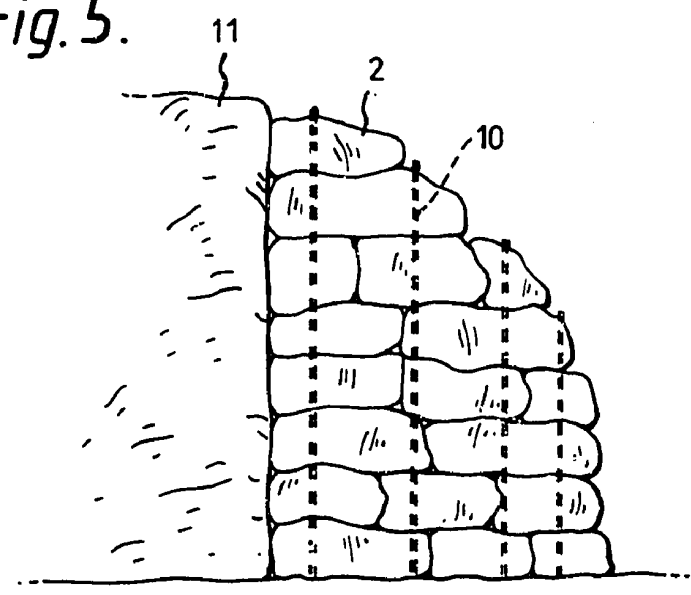
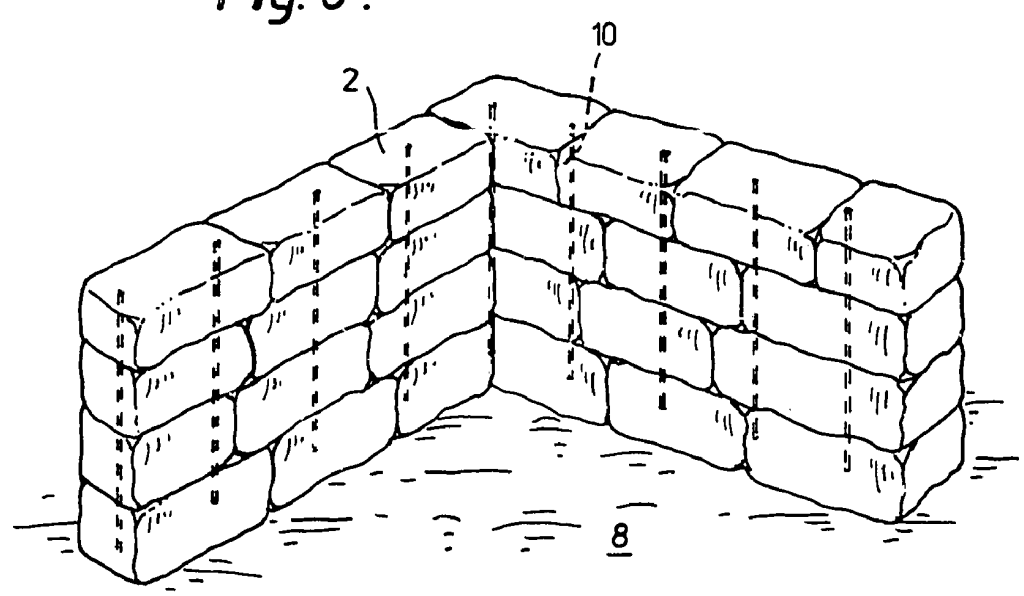


Fig. 6.



BRUXELLES, le 21 août 1981

P. Pon. de A/S SELVAAGBYGG

P. Pon. du Bureau GEVERS